



Femmes socialistes suisses  
Donne socialiste svizzere  
SP Frauen Schweiz

Berne, le 15 mars 2010

## **La convention contre la traite des êtres humains – le projet de loi du Conseil fédéral n'est pas suffisant**

**Le projet de loi sur une loi fédérale prévoyant la protection extra procédurale des témoins (loi sur la protection des témoins) pour la mise en œuvre de la convention contre la traite des êtres humains a été soumis à consultation jusqu'à aujourd'hui. Les Femmes socialistes suisses constatent que le projet de loi ne prévoit pas une protection suffisante des victimes et ne correspond dès lors pas aux exigences de la convention. De même, la mise à disposition de ressources suffisantes fait défaut notamment pour l'accompagnement et le soutien des victimes. En effet, il faut soutenir des organismes spécialisés dans le domaine pour pouvoir agir concrètement contre cette violation grave des droits humains qu'est la traite de personnes. En outre, un droit de séjour accordé aux témoins comme aux victimes est une condition centrale pour que le programme de protection des témoins puisse être mise en application. Le projet de loi ne tient pas assez compte de ces exigences contenues dans la convention contre la traite des êtres humains.**

**Vous trouverez la réponse complète à la consultation des Femmes socialistes [ici](#) (en allemand seulement).**